

Comment bénéficier de l'offre ?

1 Faites installer vos fenêtres **entre le 18 mars et le 18 juin 2019.**

- 2** Constituez votre dossier de remboursement, comprenant :
- Le bulletin de remboursement complété à télécharger sur **velux.fr**
 - La facture du professionnel (fourni/posé) ou le ticket de caisse, daté entre le 18 mars et le 18 juin 2019, en entourant la date, la ou les référence(s) du(des) produit(s) concerné(s)
 - Le numéro de série des produits (joindre une photo de la plaque d'identité située en haut à gauche en ouvrant la fenêtre ou inscrire les codes sur papier libre)
 - Un RIB pour le remboursement
 - Une photo après travaux de la (des) pièce(s) où ont été installées les fenêtres

3 Envoyez votre dossier complet **avant le 30 juillet 2019 :**

sous enveloppe suffisamment affranchie et à vos frais (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**LINKLI
VELUX 2019
31 rue Amédée Gordini
87280 LIMOGES**

ou

par email à l'adresse suivante :
operation.remboursement@velux.com

Jusqu'à
300€
remboursés*
par pièce

MODALITÉS DE L'OPERATION

Offre valable pour l'ensemble des fenêtres Confort (-76), Tout Confort (-57) et VELUX INTEGRA® (-5721, -7621, -5730), du 18 mars au 18 juin 2019.

Vous recevrez un remboursement de 50 € pour une fenêtre, 150 € pour 2 fenêtres, 300 € pour 3 fenêtres **installées dans la même pièce**, par virement bancaire sous 8 semaines environ à réception du dossier.

Remboursement limité à 2 pièces par foyer. Frais d'affranchissement, de connexion Internet et d'impression du collecteur non remboursés. Offre réservée aux particuliers majeurs résidant en France métropolitaine.

* Modalités complètes sur

www.velux.fr



VELUX®

Du 18 mars au 18 juin 2019

Révélez vos pièces

Jusqu'à
300€
remboursés*
par pièce

* Inscription et modalités sur
www.velux.fr

VELUX®

Jusqu'à
300€
remboursés*
par pièce

**Vous aménagez vos combles ou
remplacez une ancienne fenêtre ?
Faites le plein de lumière !**

C'est le moment ou jamais : du 18 mars
au 18 juin 2019, profitez d'une offre exceptionnelle !

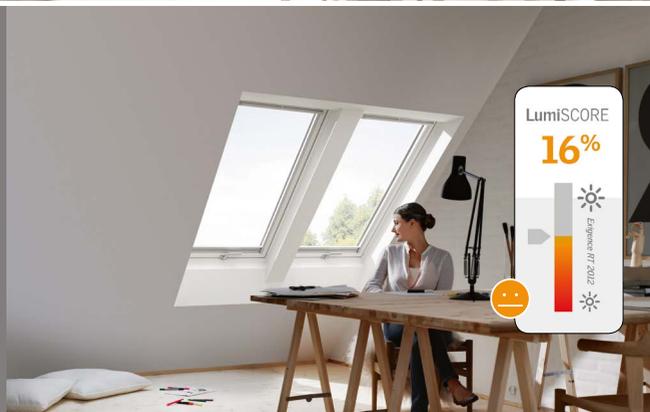
VELUX®

**Offrez-vous la bonne quantité
de lumière dans votre pièce :
cela change la vie et pour longtemps !**

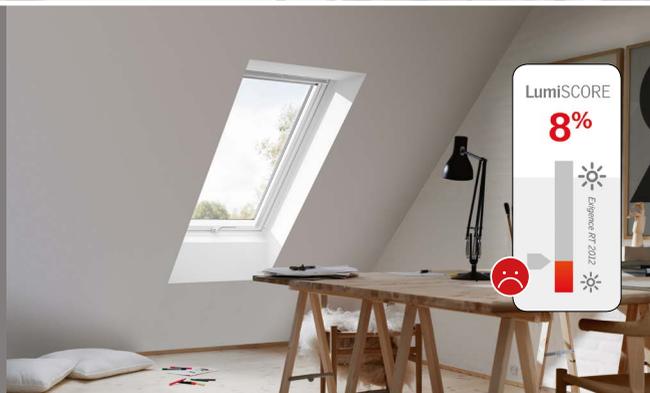

300€
remboursés
pour 3 fenêtres
installées dans
une pièce




150€
remboursés
pour 2 fenêtres
installées dans
une pièce




50€
remboursés
pour 1 fenêtre
installée dans
une pièce



Plus de confort

Pour un confort optimal, la surface totale
des baies doit être supérieure ou égale à
17 % de la surface habitable.

(Réglementation Thermique 2012)



Plus d'espace perçu

Une pièce baignée de lumière naturelle paraît
plus grande. 40 % d'espace perçu en plus.

(Etude CSTB 2012)



Plus de bien-être

96 % des Français considèrent qu'une
bonne luminosité dans leur logement a
un effet bénéfique sur leur moral.

(enquête VELUX/IPSOS, 2013)

Alors, à vos projets !